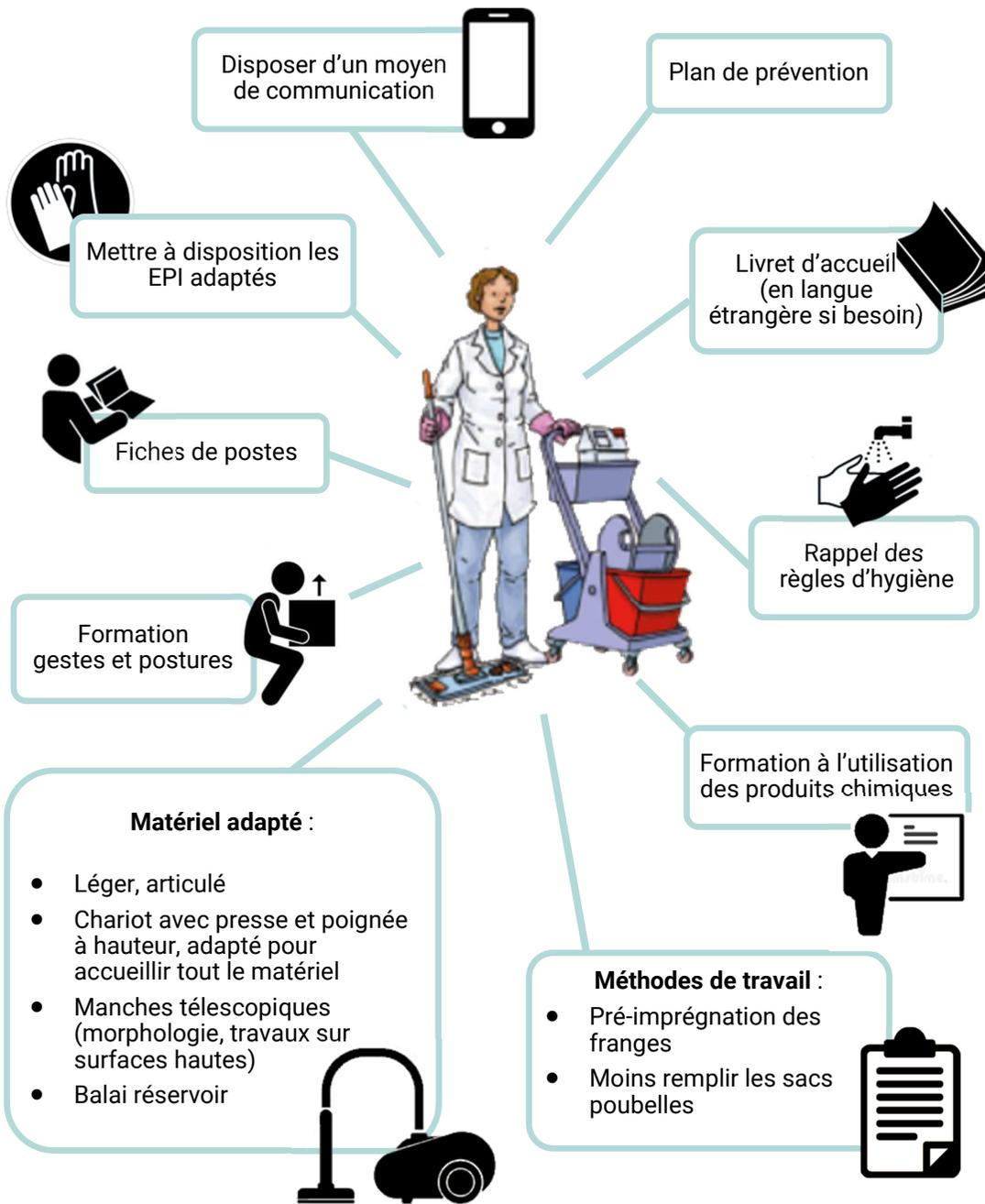


→ Pour limiter les risques ...



Préservez votre santé comme vous préservez la propreté des locaux !

Comme tout autre métier, l'agent de propreté est confronté à de nombreuses situations à risques durant ses activités : utilisation de produits chimiques, port de charges lourdes, postures contraignantes, contact avec des matières biologiques, ...

Retrouvez dans cette brochure les différents risques et quelques pistes pour limiter l'exposition.

Quels sont les risques principaux du métier ?

→ Les risques inhérents aux tâches de travail

- Contraintes posturales lors du nettoyage
- Gestes répétitifs
- Port/déplacement de charges lourdes : *poubelles, mobilier, ...*
- Risques de coupure/piqûres lors de la collecte des déchets
- Utilisation de moyens mécaniques de nettoyage : *autolaveuse, monobrosse, ...*



→ Les risques inhérents aux lieux de travail

Les risques de chutes de plain-pied ou dans les escaliers lors des déplacements entre bâtiments ou niveaux

Sol glissant (eau, huile) sol détérioré, désordre, encombrement, passage étroit, éclairage insuffisant ...

→ Des risques supplémentaires selon l'entreprise d'accueil

Selon l'entreprise d'accueil, des risques s'ajoutent à ceux liés à l'activité de nettoyage



Locaux industriels :
salarié
potentiellement
exposé aux
nuisances de
l'entreprise d'accueil



Etablissement de soins : risques
infectieux, accident
d'exposition aux sang

→ Les risques inhérents à l'organisation

Cadence lorsque les tâches sont chronométrées



Travail isolé



Horaires atypiques ou variables



Risque routier



→ Les risques inhérents aux produits chimiques



Utilisation de produits de nettoyage pouvant être corrosifs, nocifs,...

Détergents, désinfectants, décapants, dégraissants, détachants,...

Présence de substances potentiellement allergisantes

Possibilité d'incompatibilité de produits
Ex: vinaigre blanc et eau de javel

→ Les risques biologiques

Nettoyage des sanitaires, ramassage des déchets, vidage des poubelles, manipulation d'objets souillés, contact avec des liquides biologiques



Communiquer sur ses difficultés avec son employeur le plus tôt possible !